



VILLE DE LEVALLOIS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Caisse des Écoles

DÉLIBÉRATION N° 5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SÉANCE DU 6 FEVRIER 2024 ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

OBJET : Participation des la Caisse des Écoles aux séjours des clubs adolescents et préadolescents

Nombre de Membres composant le Conseil d'Administration	13
Nombre de Membres présents à la séance	10

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles de Levallois-Perret, dûment convoqué le quinze janvier, s'est réuni le six février deux mille vingt-quatre sous la présidence de Madame Laurence BOURDET-MATHIS, Adjointe au Maire, Vice-Présidente de la Caisse des Écoles.

Étaient présents :

Madame Marie COMBELLE, Madame Valérie FOURNIER, Monsieur Yvon LEVECQ, Madame Mélissa VARCHOSAZ, représentant le Conseil Municipal

Monsieur Pierre CHASSAT, Madame Julie EBMEYER, Monsieur Frédéric DUPONT, Madame Mélanie ROLLAND, administrateurs

Madame Anne SARLOTTE, Directrice d'école primaire, représentant Madame Jeanne BARRAU, Inspectrice de l'Éducation Nationale.

Lesquels formant la majorité des membres pouvant délibérer valablement, conformément au chapitre 3 des statuts.

Étaient Représentés : Madame Martine ROUCHON par Madame Mélissa VARCHOSAZ

Accusé de réception en préfecture
092-269200770-20240206-5-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

PARTICIPATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES AUX SEJOURS DES CLUBS ADOLESCENTS ET PREADOLESCENTS

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles, réuni en séance le 6 février 2024,

CONSIDÉRANT que la ville de Levallois organise des séjours pour les jeunes Levalloisiens dans le cadre des clubs adolescents et préadolescents,

CONSIDÉRANT que le montant de la participation familiale est une charge supplémentaire pour certaines familles rencontrant des difficultés financières,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De prendre en charge une partie des frais de séjour pour les familles ci-après :

Séjour « Les Embrunes » du 17 au 24 février 2024

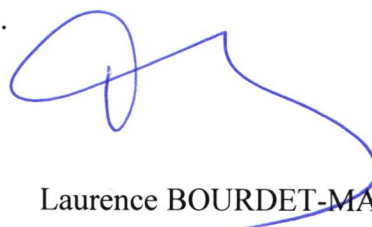
- Monsieur et Madame AMALOU – 113 rue Jean Jaurès – Levallois pour l'enfant Dana - 158,24 €
- Monsieur Jean-Philippe MARRACO – 4 allée Youri Gagarine – Levallois, pour l'enfant Lou-Anh– 320,11 €

Article 2 : D'annuler la participation de la Caisse des Écoles en cas de désistement de la famille.

Article 3 : De prélever le montant de la dépense sur le budget de la Caisse des Écoles.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Et ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,



Laurence BOURDET-MATHIS

Adjointe au Maire
délégué à la Vie Scolaire
Vice-Présidente de la Caisse des Écoles